

## DÉLIBÉRATION N° 2012-04-26

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 11 avril 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Michael THOMAS), M. Gilles PANCHER, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO (pouvoir de M. Jean-Philippe MALLE), M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Roch GAILLET (pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY), M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD (pouvoir de M. Kamel EL FEDIL), M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Ludovic JAMET (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Michel SAPORTA, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de M. Michel BANCAL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT).

Absents excusés: M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU), M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir à M. Jean-Roch GAILLET), M. Kamel EL FEDIL (pouvoir à Mme Pascale RENAUD), Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Ludovic JAMET), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Frédéric BUONO, M. Marc EMONET, M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Magali ORDAS sortie à la délibération n°2012-01-25), Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Erik LINQUIER, Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT), M. Jean GUILBERT (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), M. Michaël THOMAS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 4 avril 2012

Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2012

Nombre de conseillers en exarcice : 72

Nombre de membres présents : 53



## N° de l'ordre du jour :

2012.04.26 : Projet de requalification de l'Allée des Mortemets et aménagement d'un circuit de circulations douces : autorisation du président de solliciter des financements et de signer les documents afférents.

## ☐ M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2011-06-03 du 28 juin 2011 relative à l'adoption du plan vélo-Modification du Schéma Directeur des circulations douces de Versailles Grand Parc ;

Dès les premières étapes de la création de la communauté de communes Versailles Grand Parc, devenue le 1<sup>er</sup> janvier 2010 la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP), les élus ont décidé de mener une politique ambitieuse de protection de l'environnement qui, dans le domaine des transports, s'est traduite notamment par le développement d'une politique cyclable. Versailles Grand Parc a ainsi adopté le 27 juin 2006 son Schéma Directeur de Circulations Douces qui prévoit la constitution d'un réseau de promenades de 88 kilomètres, structuré en six boucles à travers l'ensemble de son territoire. En 2011, la cohérence de ce maillage a été renforcée par la définition d'un axe structurant estouest de 22 kilomètres de la vallée de la Bièvre au Val de Gally, désignée « la dorsale ».

Cette dorsale traverse le domaine de l'Etablissement Public du Château de Versailles sur la zone des Matelots-Mortemets. C'est sur cette zone que Versailles Grand Parc se propose de mener une opération d'aménagement alliant reconstitution historique et aménagement cyclable.

La reconstitution historique concerne l'Allée des Mortemets, dont les aménagements successifs au fil des siècles ont entraîné la dégradation de la qualité de ce site, aujourd'hui fermé au public et largement méconnu.

Le projet sur l'Allée des Mortemets s'inscrit dans une opération d'ensemble visant à redonner au site sa trame d'origine et à retrouver les liens qui l'unissait au parc du Château. En effet, l'Etablissement Public du Château de Versailles prévoit, en parallèle, la reconstitution historique des allées de l'Etang et des Tilleuls, situées sur la zone des Mortemets.

Du point de vue de l'aménagement cyclable, l'objectif poursuivi est la création d'une circulation douce de type « chemin vert », ouverte à tout type de vélos et aux promeneurs. Il s'agit de réaliser un parcours paysager de grande qualité, principalement dédié aux promenades de loisirs, mettant en scène et préservant la qualité paysagère et historique du site.

Un dossier de présentation a été réalisé afin de solliciter une aide auprès de plusieurs institutions, notamment l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France et le Conseil Général des Yvelines.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Le conseil communautaire :

1) approuve le dossier de présentation du projet, consultable au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc;



- 2) donne tout pouvoir au Président ou à son représentant, pour solliciter les aides des différents organismes susceptibles d'apporter leur aide au projet ;
- 3) dit que les dépenses seront imputées au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants: 53

Suffrages exprimés : 67 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président, Par délégation,

Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services